

**Département des
HAUTES-ALPES**
**Arrondissement
de BRIANCON**

MAIRIE DE VILLARD SAINT PANCRACE
**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 28 mai 2021

Date de la

Convocation :

21 mai 2021

Date d'Affichage :

31 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-huit mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire, délibérations n° 72 à 82 et de M. MASSON Jean Pierre, 1^{er} Adjoint, délibérations 83 et 84.

Objet : Délibération n° 2021-076

Acquisition d'un engin de damage : Demande de subventions.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 2

Étaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, CORDIER Georges, COULOM Nicolas, FAURE-BRAC Christian, FINE Sébastien (de la délibération n°72 à la délibération n° 82), GRANET Céline, GUIGUES Véronique, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Étaient représentés : Mme AUGIER Laetitia par M. FINE Sébastien, M. LAURENT Sylvain par Mme ROMAN Leslie.

Absent : M. FINE Sébastien (délibérations n° 83 et 84).

M. ARNAUD Cyril a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal un projet d'acquisition d'un engin de damage pour les pistes de ski de fond et dont le montant d'achat est estimé à 218 000 € HT.

Considérant que ce projet d'acquisition pourrait être financé par la Région dans le cadre du programme de soutien à l'investissement des stations de montagne,

Considérant que l'acquisition de cet équipement est nécessaire à la pérennité de l'exploitation de notre site de ski de fond,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **SOLLICITE** de la Région, au titre du programme susvisé, les subventions les plus élevées possibles pour l'acquisition d'un engin de damage.
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

- Subvention Région 80 %	174 400.00 €
- Autofinancement	43 600.00 €

Total 218 000.00 €

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE